

L'hon. M. Flemming: Depuis 1958, le gouvernement a offert une aide financière à toutes les provinces à l'égard de l'aménagement de routes d'accès aux forêts. Neuf provinces ont accepté cette aide et des centaines de projets ont été entrepris. Deux facteurs entrent en cause dans le choix de l'emplacement des nouvelles routes: l'amélioration de la lutte contre l'incendie et la mise en valeur des forêts inexploitées. Pour établir si une route est nécessaire, on se fonde sur les renseignements obtenus par suite des inventaires effectués de concert avec le gouvernement fédéral. Les nouvelles routes ont permis l'établissement d'industries sylvicoles de production primaire dans un certain nombre d'endroits comme, par exemple, trois nouvelles scieries dans la région de Gaspé et une nouvelle scierie à Matachewan (Ontario). Il est bien clair qu'il est impossible d'exploiter une région d'une manière continue sans la construction préalable de routes.

SERVICE POSTAL, TRAIN N° 9 DU NATIONAL-CANADIEN, À CHATHAM (ONT.)

Question n° 952—M. Clunis:

1. Combien de camions cueillent le courrier en provenance du train n° 9 du National-Canadien faisant le service entre Toronto et Chatham (Ont.), pour les fins de livraison aux bureaux de poste situés en dehors de la ville de Chatham?

2. Quels bureaux de poste reçoivent le courrier livré par ces camions?

3. Depuis le 1^{er} novembre 1962, quel est le nombre de jours, sauf le dimanche, où le courrier transporté par le train n° 9 du National-Canadien a été livré à temps à Chatham?

4. Depuis le 1^{er} novembre 1962, quel est le nombre de jours où le courrier transporté par le train n° 9 a été livré à Chatham avec une heure ou plus de retard?

L'hon. Mme Fairclough: 1. Trois—Chatham et Leamington, Chatham et Sarnia, Chatham et Wallaceburg.

2. Charing Cross, Tilbury, Merlin, Fletcher, Port Alma, Comber, Ruscom Station, Coat-sworth Station, Staples, Wheatley, Blytheswood, Leamington, Kingsville, Eberts, Dresden, Tupperville, Bear Line, Dover Centre, Wallaceburg.

3. Quatre fois.

4. Une fois; les jours suivants et jusqu'au 28 novembre inclusivement, le train numéro 9 est arrivé à Chatham avec moins d'une heure de retard.

PROGRAMME DE PARCS NATIONAUX

Question n° 955—M. Roxburgh:

Le gouvernement fédéral a-t-il songé à établir un programme d'ensemble d'aménagement de parcs nationaux en coopération avec les provinces? Dans le cas de l'affirmative, a) quelle est la nature de ce programme, b) quelles mesures, s'il en est, a-t-on prises pour sa mise en vigueur?

[M. English.]

L'hon. M. Dinsdale: Des négociations prolongées ont eu lieu, depuis 1957, sur divers aspects de la question des parcs et de la récréation en plein air entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres organismes intéressés. C'est un des sept principaux sujets, qu'a examinés par exemple la conférence sur les Ressources et notre avenir. Étant donné que les ressources relèvent des provinces, la conférence a recommandé la constitution d'une conférence fédérale-provinciale des parcs. En conséquence, le Gouvernement du Canada a convoqué cette conférence, qui s'est déroulée à Ottawa les 20 et 21 novembre 1962.

a) En raison de leur nombre, de leur emplacement et de leurs fins, les parcs nationaux du Canada ne répondent que d'une façon limitée à la demande actuelle de récréation en plein air. C'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral a encouragé, dans le cadre de sa compétence, la mise au point d'autres possibilités placées sous les auspices appropriés, afin de fournir un service équilibré qui suffirait à la population du Canada et aux visiteurs de l'étranger.

b) La conférence des parcs de 1962 a étudié les rapports de l'entreprise publique et privée et des trois paliers du gouvernement au Canada du point de vue de la récréation en plein air. Elle a convenu de se réunir à nouveau en 1963 et chaque deuxième année par la suite, afin d'examiner, dans leur ensemble, les questions touchant à la ligne de conduite et au programme se rapportant aux parcs nationaux. En outre, on examinera, à l'occasion de réunions annuelles auxquelles prendront part les représentants des divers services des parcs, la technique d'administration et les possibilités d'échanger des renseignements à ce sujet. De plus, le Service des parcs nationaux servira, pour le moment, de bureau central pour toute communication à ce sujet avec les provinces.

Enfin, le gouvernement du Canada a prévu, depuis 1958, un programme d'ensemble en vue de la mise en valeur dans les provinces (avec l'aide financière du gouvernement fédéral) de sites et emplacements destinés au campement et aux pique-niques dans le cadre du programme de travaux d'hiver. En outre, les gouvernements des dix provinces et le gouvernement fédéral se partageront le coût d'un autre programme récréatif devant fournir de nouvelles possibilités de même nature le long de la route transcanadienne. Le programme municipal de travaux d'hiver a servi dans une large mesure à créer des possibilités récréatives pour les habitants des grandes villes. L'application de la loi sur la conservation des eaux du Canada selon le